

POLITIQUE

C'est pour bientôt

Le Prosecco rosé devrait commencer sa commercialisation à l'automne

Mercredi 01 juillet 2020 par Alessandra Piubello



Le Prosecco rosé est élaboré principalement à base de cépage Glera. - crédit photo : CC0 Creative Commons

Après des débats et des procédures, la filière italienne de production a abouti à la finalisation du cahier des charges du Prosecco rosé. Ne reste plus que la validation administrative.

Le Comité national des vites du ministère italien des Politiques agricoles, alimentaires et forestières a validé la modification du cahier des charges de la DOC Prosecco pour autoriser... sa déclinaison rosé, ou pour être plus précis, du Prosecco spumante rosé millésimé. Cette nouvelle couleur de l'effervescent italien figurera dans le cahier des chartes aux côtés des typologies existantes de Prosecco, Prosecco spumante et Prosecco frizzante.

Une modification dans l'assemblage

La modification principale concerne les cépages. Jusqu'alors, le cahier des charges prévoyait que le Glera, cépage principal de l'appellation, pouvait être assemblé avec au maximum 15 % de Verdiso, Bianchetta trevigiana, Perera, Glera lunga, Chardonnay, Pinot bianco, Pinot grigio et Pinot nero vinifié en blanc, exclusivement cultivés dans les provinces de Belluno, Gorizia, Padoue, Pordenone, Trévise, Trieste, Udine, Venise et Vicence. La version « ros » accueillera, au côté du Glera, un maximum de 15 % de Pinot nero vinifié en rouge. Le cahier des charges encadre

A LIRE AUSSI

VENTES EN GRANDE DISTRIBUTION

Prosecco qui rit, Champagne qui pleure

EPIDÉMIE MONDIALE

Un producteur de prosecco demande une indemnisation chinoise au coronavirus

également les rendements : un rendement n'excédant pas 18 000 kg/ha pour le Glera, et un maximum de 13 500 kg/ha pour le Pinot nero. Par ailleurs, l'étiquette fera apparaître la mention Millésimé et l'année de vendange, si 85 % de raisins de l'année de récolte ont permis l'élaboration du vin.

Le décret doit encore être publié au Journal officiel italien pour que la production puisse démarquer. Si la procédure administrative suit un cours normal, les vignerons italiens devraient pouvoir commercialiser le Prosecco rosé à partir d'octobre 2020 en Italie et novembre 2020 hors des frontières du pays.